

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DES BARONNIES EN DROME PROVENÇALE**

**REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 20 décembre 2022 à 18h00 à Buis-les-Baronnies**

Le Conseil communautaire, convoqué le 14 décembre 2022 par le Président, M. Thierry DAYRE, s'est réuni en session ordinaire dans la salle JJ Coupon à Buis-les-Baronnies.

**Secrétaire de séance** : Madame Juliette HAÏM

**Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance** : 97

**Nombre de voix délibératives** : 75

**Etaient présents : 53 (dont 4 suppléants)**

Marc HAMARD - Éric RICHARD – Christian THIRIOT – Jean-Luc PERNET (suppléant) - Daniel CHARRASSE - Sébastien BERNARD - André DONZE - Juliette HAÏM - Pascale ROCHAS - Philippe CAHN - Jean-Michel LAGET - Laurence CHAUDET - Denis CONIL – Patricia GIELLY (suppléante) - Eric LYOBARD - Sébastien DUPOUX - Pascal CIRER-METHEL - Michel GREGOIRE - Lionel ESTEVE - Monique BALDUCHI - Philippe LEDESERT - Augustin CLEMENT - Laurent CHAREYRE - Christian CORNILLAC - Roland PEYRON - Stéphane DECONINCK – Gérard CHAPPON (suppléant) - Martine BERGER-SABATIER - Monique BOTTINI - Christian CARRERE - Thierry DAYRE - Jean-Luc GREGOIRE - Pascal LANTHEAUME - Aurélie LOUPIAS - Jean-Jacques MONPEYSSSEN - Odile PILOZ - Thierry TATONI - Roger VIARSAC - Alain MONGE (suppléant) - Martial BONNEFOY - Olivier SALIN - Claude CHAMBON - Jean GARCIA - Christelle RUYSSCHAERT - Alain FRACHINOUS - Christine ROUSSIN - Alexandre PENIGAUT - Claude BAS - Gérard PEZ - Alain NICOLAS - Eliane GAUTHIER - Jacques NIVON - Marie-Pierre MONIER

**Etaient absents ou excusés : 26**

Lionel FOUGERAS - Gines ACHAT - François GROSS - José FERNANDES - Rémy CLEMENT - Sébastien ROUSTAN - Patrick LEDOUX - Jérôme BOMPARD - Jean-Marc PELACUER - Brigitte DUC - François GIRAUD - Stéphanie POUYET - Didier GILLET - Sylvie GARNERO - Géraud BONTOUX - Serge ROUX - Gilles RAVOUX - Louis AICARDI - Gilbert MORIN - Alan PUSTOCH - Annelise FAREL - Jean-Louis NICOLAS - Didier GIREN - Véronique CHAUVET - Nadège RANCON - Michel TREMORI

**Excusés ayant donné pouvoir : 22**

Annie FEUILLAS a donné pouvoir à Martial BONNEFOY - Yoann GRONCHI a donné pouvoir à Denis CONIL - Gérard TRUPHEMUS a donné pouvoir à Alain MONGE - Mathieu ANDRE a donné pouvoir à Eric LYOBARD - Odile TACUSSEL a donné pouvoir à Alain NICOLAS - Didier LAFFITTE a donné pouvoir à Jacques NIVON Aurore AMOURDEDIEU a donné pouvoir à Aurélie LOUPIAS - Florence BOUNIN a donné pouvoir à Christian CARRERE - Pierre COMBES a donné pouvoir à Thierry DAYRE - Marie-Christine LAURENT a donné pouvoir à Jean-Luc GREGOIRE - Nadia MACIPE a donné pouvoir à Jean-Michel LAGET - Didier ROUSSELLE a donné pouvoir à Roger VIARSAC - Isabelle TEISSEYRE a donné pouvoir à Pascal LANTHEAUME - Christian TEULADE a donné pouvoir à Monique BOTTINI - Mireille QUARLIN a donné pouvoir à Claude BAS - Marc BOMPARD a donné pouvoir à Monique BALDUCHI - Fabienne BARBANSON a donné pouvoir à Laurence CHAUDET - Alain LABROT a donné pouvoir à Pascal CIRER-METHEL - Muriel BREDY a donné pouvoir à Pascale ROCHAS - Patrick TITZ a donné pouvoir à Alexandre PENIGAUT - Sylvie BOREL a donné pouvoir à Olivier SALIN - Claude SOMAGLINO a donné pouvoir à Marie-Pierre MONIER

**Adm. Générale - Finances - Marché Publics - Ressources Humaines - Communication - Mutualisation**

Rapporteur : Thierry DAYRE

**Ressources Humaines**

**220-2022 ALSH Les Guards à Nyons : création d'un poste permanent d'adjoint d'animation territorial à temps complet (35h00)**

**Vu** le code général de la fonction publique ;

**Vu** la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique et notamment son article 44 ;

**Vu** l'ordonnance n°2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du code général de la fonction publique applicable à compter du 1<sup>er</sup> mars 2022 ;

**Vu** la délibération n°148-2021 du 9 novembre 2021 créant un poste permanent d'adjoint d'animation territorial à temps non complet (24h50) ;

**Considérant** la réorganisation opérée au sein des structures Petite Enfance et Enfance Jeunesse au cours de l'année 2022 ;

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2022, la directrice adjointe de l'ALSH Les Guards a pris la direction de l'ALSH Les Petits Bouts à Nyons. La structure compte donc 1 ETP en moins. Dans le cadre d'une réflexion globale sur l'optimisation du temps de travail au sein du centre de loisirs, il est envisagé d'augmenter le temps de travail d'une animatrice déjà présente dans la structure (passage de 0,7 à 1 ETP).

Il est donc proposé au Conseil communautaire de créer un poste permanent relevant du cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux à temps complet (35h00) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

L'ancien poste de l'agent à temps non complet (0,7 ETP) sera supprimé par délibération après avis du Comité social territorial.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et procédé au vote décide**

**POUR : 75**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**D'APPROUVER** la création d'un poste permanent relevant du cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animation à temps complet (35h00) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

L'agent sera placé sous la Responsabilité du Directeur de l'ALSH Les Guards à Nyons.

**DE FIXER** la rémunération en référence au cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux

**D'INSCRIRE** au budget les crédits nécessaires.

**DE MANDATER** le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Le Président

Thierry DAYRE



Transmission en préfecture le : 23/12/2022

Mise en ligne le : 29/12/2022

Ampliation à :